

PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

Commission de la culture et de l'éducation

PROVISoire
2006/2138(INI)

7.8.2006

PROJET D'AVIS

de la commission de la culture et de l'éducation

à l'intention de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie

sur la mise en œuvre du programme communautaire de Lisbonne:
une politique des PME moderne pour la croissance et l'emploi
Passons à la vitesse supérieure - Créer une Europe de l'esprit d'entreprise et de
la croissance
(2006/2138(INI))

Rapporteur pour avis: Gyula Hegyi

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission de la culture et de l'éducation invite la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. suggère que la base de données d'EURES (services européens de l'emploi) contienne également des informations mises à jour sur les possibilités de stage afin de contribuer à atteindre les objectifs définis dans les conclusions de la Présidence du Conseil européen de printemps des 23 et 24 mars 2006;
2. souligne la nécessité de définir la notion d'esprit d'entreprise de manière précise afin d'en éviter toute interprétation erronée à l'avenir;
3. réaffirme l'importance de l'esprit d'entreprise et du lancement d'initiatives destinées à le promouvoir;
4. souligne la nécessité d'encourager, d'une part, les travailleurs âgés à rester sur le marché du travail, et, d'autre part, les employeurs à recruter des travailleurs âgés;
5. demande que la formation professionnelle comporte des stages en PME en vue de permettre aux étudiants d'acquérir une expérience concrète et une connaissance approfondie de la profession de leur choix;
6. propose d'inclure un enseignement commercial de base au programme des études secondaires et d'encourager la participation des PME dans les secteurs de l'enseignement où elles sont à même d'apporter des informations et des conseils pratiques complémentaires;
7. est d'avis que les cours de langues devraient inclure un enseignement de la terminologie commerciale afin d'aider les PME, dont l'activité est souvent entravée par le manque de connaissance de la langue des clients d'autres États membres, à profiter pleinement du marché intérieur;
8. souhaite l'augmentation du nombre d'étudiants bénéficiant d'une formation professionnelle transnationale, leur permettant ainsi d'apprendre et d'acquérir de l'expérience au contact des personnes les plus qualifiées, indépendamment de leur nationalité;
9. soutient la politique autorisant le financement privé des universités, mais souligne toutefois que le secteur privé et les entreprises privées ne doivent en aucun cas influencer le contenu du programme d'enseignement.

JUSTIFICATION SUCCINTE

La communication de la Commission couvre de nombreux aspects de la mise en œuvre du programme communautaire de Lisbonne. Malheureusement, la majeure partie des données communiquées proviennent des "anciens" États membres; il n'est fait que très peu référence aux nouveaux États membres et les références aux "membres potentiels" et aux pays candidats sont totalement inexistantes.

L'éducation et la formation professionnelle jouent un rôle primordial dans ce domaine. Si la communication mentionne les PME à juste titre, elle n'évoque pas leur rôle dans le cadre de la formation professionnelle. Par le passé, la plupart des gens apprenaient leur métier au contact de professionnels dans de petits ateliers. De nos jours, l'existence d'un enseignement professionnel organisé par l'État est essentielle, mais les étudiants ont également besoin d'acquérir une expérience concrète. Les PME doivent être associées à la formation professionnelle en proposant une formation à temps partiel et une expérience de travail aux stagiaires. Les PME doivent aussi participer à l'enseignement des compétences commerciales de base. Comme la plupart des étudiants sont appelés à devenir des employés ou des indépendants au sein de PME, l'enseignement de matières telles que la macroéconomie sera peut-être intéressant, mais peut-être pas des plus pertinents ou des plus utiles pour leur carrière future. Un bon enseignement théorique scolaire doit être complété par des expériences concrètes au sein de vraies entreprises.

Dans le monde des affaires d'aujourd'hui, la connaissance des langues étrangères est capitale. Or, le programme traditionnel d'enseignement des langues ne comprend pas la terminologie du monde des affaires ou de divers secteurs professionnels. Les cours de langues doivent être adaptés de sorte à faire connaître aux étudiants ces expressions concrètes.

Des millions d'étudiants fréquentent des universités étrangères dans le cadre de programmes communautaires, mais très peu de stagiaires effectuent leur stage au sein de sociétés étrangères. La culture industrielle européenne était fondée sur le passage constant des apprentis d'un maître à un autre. Il convient de renouer avec cette tradition.